

Éléments hors bilan Rapport de vérification final Rapport n° 18/10 6 décembre 2010

Distribution

Président et chef de la direction
Premier vice-président et chef de la direction financière
Vice-président et contrôleur général
Contrôleur général adjoint, Finances et Contrôle
Directeur de groupe, Comptabilité générale
Directeur, Comptabilité des assurances et Compte du Canada
Directeur, Rapports financiers
Directeur, Planification et analyse financière
Conseiller principal, Planification et analyse financière

c.c. : Premier vice-président, Services juridiques et secrétaire
Premier vice-président, Ressources humaines et services généraux
Premier vice-président, Développement des affaires
Premier vice-président, Assurances
Premier vice-président, Groupe des produits de financement
Premier vice-président, Solutions technologiques et d'affaires
Vice-président, Planification stratégique et communications
Directeur, Planification et relations gouvernementales
Directeur principal, Bureau du vérificateur général
Directeur, Bureau du vérificateur général

Équipe de vérification :
A. Lowe
L. Schoutsen

Vice-présidente, Vérification interne
Monica Ryan

Introduction

Conformément à son plan de vérification de 2010, la Vérification interne d'EDC a réalisé une vérification de ses éléments hors bilan. Ces éléments se composent d'engagements de financement représentant environ 8,8 milliards de dollars CA et de passifs éventuels de l'ordre de 25,9 milliards de dollars CA. En outre, EDC détient des droits significatifs dans des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont elle n'est pas considérée comme étant le principal bénéficiaire et qui sont par conséquent traités comme des éléments hors bilan. Les actifs de ces EDDV atteignaient environ 5,5 milliards de dollars CA et la perte maximale qu'EDC risquait de subir en raison des opérations avec celles-ci s'élevait à environ 3,6 milliards de dollars CA.

Objectifs et portée de la vérification

L'objectif général de la vérification consistait à évaluer l'efficacité de la conception des contrôles visant à assurer que tous les engagements de financement, les passifs éventuels et les entités à détenteurs de droits variables sont comptabilisés de manière fiable. Les contrôles servant à assurer l'exactitude de l'information présentée dans les notes aux états financiers ont été vérifiés dans un deuxième temps. Nous nous sommes intéressés aux aspects suivants du cadre de gestion des risques d'entreprise d'EDC (ERM) : risques lié aux systèmes, à l'information et à l'infrastructure, ainsi que les risques liés à la gestion et à la présentation de l'information financière.

Le travail de vérification sur le terrain a été effectué au cours des mois d'août à octobre 2010.

Opinion de la Vérification interne

Selon nous, les processus s'appliquant à la préparation de la note aux états financiers portant sur les éléments hors bilan sont *bien contrôlés*¹. Un petit nombre de problèmes modérés² constatés sont décrits à la section suivante.

Constatations de la vérification et recommandations

1. Créances en souffrance à moyen terme et indemnisations en instance

L'information présentée dans la note sur le passif éventuel est compilée à partir de relevés produits par le système des indemnisations et des recouvrements (CRS). Ces relevés comprennent les soldes des créances en souffrance à moyen terme déclarés par les titulaires des polices d'assurance ainsi que les demandes d'indemnisation présentées à EDC en attente de paiement. La note sur le passif éventuel renferme

¹ Nos opinions standard de vérification sont les suivantes :

- **Contrôles forts** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires existent. Les objectifs du processus vérifié sont très probablement atteints.
- **Bien contrôlé** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié sont probablement atteints.
- **Possibilités d'améliorations** : Un ou plusieurs contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est plus qu'insignifiante. De promptes mesures s'imposent.
- **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne sont probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

² Cotes attribuées aux résultats de la vérification :

- **Problème majeur** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation est plus qu'insignifiant. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives sont requises pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- **Problème modéré** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation pour le processus est plus qu'insignifiant. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives sont requises pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.
- **Problème mineur** - Faiblesse dans la conception et/ou dans le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable qu'il y ait des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs. Des mesures correctives sont suggérées pour s'assurer que les contrôles soient rentables.

également des données extraites de relevés du système MTIP (Assurances à moyen terme). Ces relevés indiquent le montant du passif représenté par les engagements en vertu des polices à compter du jour où la police est activée dans le système MTIP et jusqu'à l'expiration du délai de présentation des demandes d'indemnisation. Dans le cas des polices d'assurance à moyen terme où le titulaire a déclaré une créance en souffrance ou déposé une demande d'indemnisation auprès d'EDC, le passif éventuel est inclus dans les résultats des deux relevés, ce qui double le montant en cause dans la note. Afin de prévenir la duplication des montants, nous recommandons à la Comptabilité des assurances de mettre au point des procédures de contrôle trimestriel pour repérer et supprimer les montants constatés en double.

Constatation - Problème modéré

Responsable de l'intervention - Directeur, Comptabilité des assurances et Compte du Canada

Date d'échéance - 4T2011

2. Soldes de créances en souffrance et rapport sur les indemnisations en attente

Dans le cadre de la vérification de la note sur le passif éventuel, la Vérification interne a passé en revue les taux de conversion de devises utilisés pour produire les rapports du CRS. Nous avons constaté que les taux de conversion utilisés par le CRS n'étaient pas le même que ceux utilisés par le Groupe des rapports financiers. Nous avons de plus découvert que les rapports du CRS ne rendent pas adéquatement compte du passif éventuel lié aux polices sur lesquelles EDC n'est pas responsable de l'intégralité des montants en souffrance ou des indemnités. Dans le programme d'assurances ARI, il arrive souvent qu'EDC n'assume que 90 % du passif éventuel, pourtant, le CRS lui attribue la responsabilité intégrale des sommes en jeu dans ses rapports, ce qui entraîne une surestimation du passif éventuel. Nous recommandons donc un examen des rapports produits par le système CRS pour voir s'il est possible de modifier les taux de conversion des devises et les ratios de couverture de sinistres pour répondre aux besoins de la Comptabilité des assurances.

Constatation - Problème modéré

Responsable de l'intervention - Directeur, Comptabilité des assurances et Compte du Canada

Date d'échéance - 2T2011

3. Rapport sur les engagements en matière d'assurance à court terme

Dans le cadre de la vérification de la note sur le passif éventuel, la Vérification interne a passé en revue les taux de conversion de devises utilisés pour produire les rapports sur les engagements en matière d'assurance à court terme produits par le système Globex. Nous avons constaté que les taux utilisés dans ces rapports n'étaient pas le même que ceux utilisés par le Groupe des rapports financiers. De plus, ces rapports ne rendent pas adéquatement compte des engagements propres aux titulaires de police qui font leur rapport trimestriellement. La majorité des titulaires de police présentent leurs chiffres de ventes tous les mois, mais certains gros exportateurs font des rapports trimestriels. Nous avons observé que dans certains cas, ces déclarations trimestrielles étaient traitées comme des déclarations mensuelles, ce qui est contraire aux procédures établies. Par conséquent, nous recommandons d'évaluer les taux de conversion de devises pour répondre aux besoins de la Comptabilité des assurances et nous recommandons en outre que ce groupe détermine le traitement approprié pour les déclarations trimestrielles et modifie le rapport pour assurer un traitement uniforme à tous les déclarants assujettis au régime trimestriel.

Constatation - Problème modéré

Responsable de l'intervention - Directeur, Comptabilité des assurances et Compte du Canada

Date d'échéance - 2T2011

4. Dates d'émission des polices consignées dans MTIP

Comme mentionné dans notre rapport de vérification interne sur la facturation et les recouvrements de l'assurance et du cautionnement de contrats (CIB) daté du 14 septembre 2010, nous avons constaté que dans certains cas, les titulaires de police commencent à bénéficier de la couverture avant qu'EDC n'ait reçu le paiement de leur prime. Souvent, la réception du paiement de la prime est l'élément déclencheur qui fait passer la police du système MBC au système MTIP où elle est émise. L'écart entre la date de début de la couverture et la date d'émission de la police par le système MTIP fausse la note sur le passif éventuel. Ainsi, dans le cadre de la vérification des processus de facturation et de recouvrement du

programme CIB, nous avons recommandé de mettre en place des procédures pour faire en sorte que les transactions traitées par MBC soient transmises en temps opportun à MTIP. Par ailleurs, dans le cadre de notre vérification des éléments hors bilan, nous recommandons à la Comptabilité des assurances de modifier ses procédures de fin de trimestre pour vérifier de manière systématique que toutes les polices ont été transférées au système MTIP et émises, et que les engagements correspondants sont bel et bien inclus dans la note sur le passif éventuel. Ces procédures devraient être appliquées à l'ensemble des produits des programmes d'assurance CIB et PRI.

Constatation - Problème modéré

Responsable de l'intervention - Directeur, Comptabilité des assurances et Compte du Canada

Date d'échéance - 2T2011

Conclusion

Les constatations et recommandations de la vérification ont été communiquées à la direction et acceptées par celle-ci, qui a élaboré des plans d'action dont la mise en oeuvre devrait se faire pas plus tard qu'au deuxième trimestre de 2011. Nous tenons à remercier la direction de son soutien tout au long de la vérification.